



de l'Union européenne et ses 10 ans d'existence », il était judicieux d'évaluer la connaissance et l'impact d'un tel texte.

A la première question « Pensez-vous qu'il soit important d'avoir un texte européen à valeur législative qui rappelle les droits fondamentaux des citoyens » : 43% répondent « Oui », 54% sont « Sans

opinion » et 3 % précisent « Non ».

Un constat indéniable s'impose : les jeunes ne semblent pas connaître et évaluer l'importance et l'enjeu de la Charte. Ces 54% semblent démontrer avec évidence la nécessité d'améliorer l'information, la connaissance et la compréhension d'un tel texte, de manière à ce que chaque citoyen européen puisse en mesurer les enjeux, les conséquences pour eux-mêmes et pour tous.

54% des interrogés sont « sans opinion »

La Charte s'appuie sur 6 valeurs reprises dans les têtes de chapitre. Il a été demandé aux jeunes de procéder à leur propre classement (question 2). Le résultat est également très surprenant et le classement final obtenu très différent du classement promu par la Charte.

Il serait également très intéressant d'analyser plus en détail le classement donné par les sondés en réalisant un véritable travail d'investigation car ce classement induit quelques interrogations :

Les perceptions des jeunes au sujet des valeurs sont-elles légitimes ?
Peuvent-elles s'expliquer par des systèmes d'appartenance et des vécus différents ?
S'appuient-elles sur des différences générationnelles ?

Et surtout, ces différences sont-elles prises en compte par nos représentants politiques nationaux et européens dans le cadre de leurs travaux ?
En ont-ils connaissance ? Autant de questions qui mériteraient que l'on s'y intéresse !

Enfin, les jeunes ont fait des propositions pour que la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne soit mieux connue des Européens.

L'analyse des réponses a permis de mettre en évidence la suggestion de trois grands types de prescripteurs : l'école ou l'éducation au sens large, les médias et les élus (locaux, régionaux, nationaux, européens). L'intégration d'informations dans les programmes scolaires est largement plébiscitée par les jeunes ainsi que le développement d'outils pédagogiques.

Puis, le domaine média arrive en seconde position avec pour propositions : une meilleure diffusion médiatique, la mise en place d'événements et de manifestations, complétés par l'utilisation des réseaux sociaux.

Enfin, le troisième prescripteur met en avant le rôle des politiques : sensibilisation des politiques pour mieux informer et améliorer ainsi la visibilité des textes européens.

Les réponses à ce questionnaire mériteraient d'être affinées car elles permettent déjà de constater un réel besoin d'informations de la part des jeunes, une réelle volonté de mieux comprendre.

Afin que l'avenir de l'Europe puisse s'édifier à partir d'un existant solide, véritable socle, une prise de conscience de tous les prescripteurs semble s'imposer pour que les jeunes d'aujourd'hui puissent être les futurs garants d'une Europe toujours en construction.

Marie-Pierre Magnillat
Déléguée générale
Fédération européenne des écoles

Le classement proposé :	Le classement de la Charte :
1. Libertés	1. Dignité
2. Egalité	2. Libertés
3. Solidarité	3. Egalité
4. Dignité	4. Solidarité
5. Justice	5. Citoyenneté
6. Citoyenneté	6. Justice

Dans le cadre du projet Charte 2010, la Fédération européenne des écoles a organisé un sondage européen afin d'analyser le degré de connaissance de la Charte auprès des étudiants en particulier et du grand public.

Le questionnaire à renseigner était en accès libre sur la page d'accueil du site web de la FEDE.

1.548 questionnaires ont été retournés et analysés dans le cadre du dépouillement.

Les éléments d'identification renseignés ont permis de situer les « questionnés » dans : 14 pays membres de l'Union européenne et 16 autres pays. Du fait de l'utilisation du site web comme support pour la diffusion de l'enquête et l'enregistrement des résultats, il était prévisible qu'un certain nombre de jeunes étudiants actuellement dans une école membre de la FEDE réponde à cette enquête.

Il était donc intéressant d'en connaître la proportion : 632 réponses émanent de jeunes ayant étudié ou actuellement étudiant dans une école membre de la FEDE, soit 41 % du total des réponses et 38 % de ces réponses identifiées « FEDE » ont été faites par des jeunes suivant ou ayant suivi des cours de Culture et Citoyenneté européennes. Ces cursus sont intégrés dans toute formation préparant à un examen de la FEDE quelle que soit la spécialité métier choisie.

Le thème du questionnaire étant la « Charte des droits fondamentaux



Les réactions

Catherine Lalumière : transmettre les droits de l'homme par l'enseignement

Je ne suis pas étonnée de l'indifférence de plus d'un jeune sur deux. Pour mesurer l'intérêt de ce texte, il faut une préparation et la prise en compte des notions de libertés et de droits de l'homme n'est pas quelque chose de naturel. Cela résulte d'une réflexion sur la manière de vivre ensemble, influencée par les choix philosophiques que l'on a faits à un moment donné. C'est une conception de la société. On peut imaginer une société où le groupe l'emporte sur l'individu, où la discipline collective a le dernier mot. Cette idée que chaque être humain, aussi petit soit-il, aussi médiocre soit-il, possède des droits est révolutionnaire. Cette idée est née de la tradition des trois religions du livre, à l'Est de la Méditerranée. Elle est entrée en relation avec la philosophie gréco-romaine puis s'est développée au Moyen-âge puis sous la Renaissance. Au 18^{ème} siècle, elle a été mise en avant. C'est par l'enseignement qu'elle se transmet. Les droits de l'homme sont relativement récents dans l'histoire de l'humanité. L'Europe a été le creuset dans lequel ces germes de respect de la personne humaine ont convergé. C'est pourquoi l'idée européenne est infiniment liée à la notion de droits de l'homme. Ces valeurs humanistes sont l'histoire de l'Europe.

Nicole Fontaine : une force politique et morale

La valeur contraignante de la Charte est essentielle tout comme sa force politique et morale. Le Parlement européen a prévu dans son règlement intérieur la possibilité d'adopter des résolutions dès que surgit un problème grave touchant aux droits de l'homme. Ces résolutions sont préparées dans les groupes politiques, les commissions, puis sont votées. Elles n'ont pas de valeurs juridiques, mais produisent une force exemplaire.



Les réactions

Catherine Lalumière : la Charte est bien écrite

Le plan qui a été choisi s'appuie sur 6 têtes de chapitre fondamentales et il n'y a pas vraiment de hiérarchie. Simplement, nous aurions pu en effet commencer par les libertés (les Français sont sensibles à la trilogie « liberté, égalité, fraternité ») mais le droit à la vie, ce n'est pas une liberté. C'est la raison pour laquelle nous avons préféré commencer par la dignité, respect dû à tout être humain. La peine de mort qui est encore pratiquée dans de nombreux pays est définitivement supprimée en Europe. Nous abordons là un domaine de nature philosophique qui dépasse la simple sanction d'un criminel. On condamne à quelque chose que l'on ne connaît pas, que l'on ne mesure pas (contrairement à la durée d'un séjour en prison). Aucun de ces droits n'est spontané. Ils résultent tous d'une réflexion, d'une expérience et d'un effort pour maîtriser nos instincts les plus profonds. C'est un effort sur nous-mêmes. C'est pour cela que ce n'est pas facile.

Nicole Fontaine : la Charte constitue un progrès collectif

A partir du moment où des textes sont élaborés à l'unanimité, il faut accepter le compromis et notamment dans le cas de la Charte de n'avoir pas intégré tous les droits sociaux attendus. De la même façon, nous avons des droits énoncés qui font référence au droit communautaire et aux législations nationales. On ouvre ainsi la voie à des interprétations ambiguës qui créent forcément l'insatisfaction. La Charte constitue un progrès collectif dont il faut se réjouir.